



Recours juridique cuisiniste

Par Dam59fr

Bonjour

Je vous expose ma problématique :

Nous avons acheté une cuisine qui, doit être livrée la semaine du 7 décembre 2020 et montée du 15 au 17 décembre 2020.

Pour cela nous devons faire quelques travaux de rénovation dans ladite cuisine.

Nous avons constaté un gros problème de tout à l'égout.

Hors avec la période de confinement les plannings des entreprises ne permettent pas une intervention avant minimum mi décembre. De ce fait cela retarde le projet de livraison et installation de la nouvelle cuisine.

Le cuisiniste m'informe qu'il va devoir me compter des frais de gardiennage et les 3 jours de montage qui ne peuvent pas avoir lieu.

J'ai tenté de lui expliquer que la situation actuelle très particulière liée au fait des travaux supplémentaires liés au tout à l'égout..

Je voulais savoir s'il existait un recours pour éviter les frais ?

Merci par avance pour vos retours.

Dam59fr